

Procès-verbal de l'Assemblée du Conseil Général de Ballens le 12 juin 2025

Présidence : M. Jérôme Borel

Le Président, Jérôme Borel souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour cette deuxième séance de l'année 2025.

Il salue également la présence de Mme Sofia Cruz en tant qu'observatrice.

Par ailleurs, il rappelle que toute personne souhaitant prendre la parole est priée de lever la main et de se lever avant de s'exprimer.

Le Président adresse d'ores et déjà ses remerciements à la Municipalité et à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation, la préparation et au bon déroulement de cette séance.

1) Appel

L'appel fait constater les absences excusées de :

Blanc Mugisha	Gremion Stéphane
Dardel Christl	Livet Didier
Dubois Arnaud	Livet Isabelle
Erbeia Thomas	Resin Thierry
Favey Luc	Roch Didier
Gavin Antoine	Roch Eliane
Gouffon Romuald	Roch Gilles
Goy Isabelle	Tripet Jennifer
Goy Nicolas	Urben Brigitte
Goy Sébastien	Wicky Arnaud

Non excusés : Kasper Goncalves Aldina, Roch Cédric

Ouverture

Les membres ayant été régulièrement convoqués, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte, et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 20 mars 2025
3. Assermentation/démission
4. Préavis municipal : 01/2025 – Rapport de gestion et comptes pour l'année 2024
5. Renouvellement du Bureau

6. Renouvellement de la Commission de recours en matière de taxes et d'impôts
7. Communications municipales
8. Divers et propositions individuelles.
9. Contre-appel

L'ordre du jour est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est accepté à main levée, sans avis contraire ni abstention.

2) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 20 mars 2025

Le Président rappelle que seules les corrections à apporter à ce document doivent être communiquées dans les éventuelles prises de paroles à suivre. Toutes autres considérations ou éventuelles reprises de débat doivent être faites sous le point « Divers et propositions individuelles » de l'ordre du jour.

Chaque membre ayant reçu ce procès-verbal à domicile, il n'en est pas fait lecture.

Avant d'ouvrir la discussion, le Bureau du Conseil attire déjà l'attention de l'Assemblée sur trois coquilles présentes dans le document :

Il s'agit des erreurs suivantes :

- 1) Page 9, le nom de famille du municipal des eaux a été mal orthographié. Il faut lire : COEYTAUX
- 2) Page 10, le prénom de Mme Malherbe n'a pas été relevé correctement. Il faut lire : Mme FRANCOISE Malherbe.
- 3) Page 11, tout en bas, il manque deux points (:) avant l'énumération donnée par M. Margot.

Ceci étant posé, le Président ouvre la discussion au sujet du PV.

Aucune autre modification n'étant à apporter au document et la parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du Conseil général de Ballens du 20 mars 2025 est adopté à main levée, à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

3) Assermentation/démission

Le Président invite Mme Françoise Morier qui désire se faire assermenter à venir se placer près de la table du Bureau. Il lit la formule de serment. Mme Françoise Morier solennise sa promesse en levant la main droite et en disant « je le promets ».

La Secrétaire remet à la nouvelle Conseillère un exemplaire du règlement du Conseil général de Ballens et un formulaire à compléter au sujet de la transmission des documents du Conseil par e-mail ou courrier.

Par ailleurs, une démission a été communiquée au Bureau du Conseil. Il s'agit de M. Thierry Blanc qui a quitté la Commune au début du mois d'avril.

4) Préavis municipal

4.1 Préavis municipal no 01/2025

Objet : Rapport de gestion et comptes pour l'année 2024.

Chaque Conseillère et Conseiller ayant reçu un exemplaire de ce préavis et de ses annexes à domicile, il n'en est pas fait lecture.

M. Jean-Pierre Ruchat, Rapporteur de la Commission gestion-finances qui a étudié cet objet, lit le rapport des délibérations.

La discussion est ouverte.

M. Martial Pidoux demande à avoir quelques commentaires sur l'état des comptes spécifiquement par rapport à la dette et, d'autre part, est-ce que par rapport à cette dette, la Commune est dans la moyenne, dans les standards des petits villages alentour où est-ce que la Commune de Ballens se trouve dans une situation particulière.

Le Syndic explique qu'il y a 4 à 5 ans en arrière, la dette globale se montait à CHF 7'200'000.- ce qui était très élevé. Mais il y a 3 ans, la Municipalité a eu l'appui du Conseil général pour remonter le point d'impôt ce qui a beaucoup aidé et a permis d'amortir les dettes.

Le Syndic ajoute qu'en effet, c'était un moment charnière qui a conduit à une baisse du montant versé à la péréquation financière.

Aujourd'hui la Commune est à un peu plus de CHF 6'000'000.- de dettes ce qui est toujours un peu élevé par rapport à la population. Il constate qu'actuellement la Commune a une trésorerie qui permet de travailler sereinement. La Commune a, entre autres, des revenus très importants produits par les loyers de ses appartements.

La situation est donc bonne aujourd'hui mais il faut rester vigilant.

Le Syndic précise encore que d'importants travaux de réfection des routes ont pu être réalisés jusqu'à l'an passé grâce au subventionnement obtenu au travers de la péréquation financière. Il informe que celle-ci a changé dès cette année et que les routes communales n'en font plus partie. Les prochains travaux routiers devront donc être financés entièrement par la Commune.

De plus, le Syndic nous apprend que pour les travaux menés sur les routes, le Canton remboursait 75 % des coûts supérieurs à CHF 90'000.-. C'est la raison pour laquelle la Commune a entrepris des réfections sur la Vy de Bière et la Vy d'Apples. Il fallait donc profiter de cette péréquation favorable, dont CHF 120'000.- ont encore été versés dernièrement.

La Commune a fait beaucoup de frais en peu de temps. Désormais il y a lieu de prioriser les dépenses dans les travaux de rénovation des bâtiments communaux. Cependant, le Syndic répète que malgré la charge financière, la Commune peut travailler convenablement.

M. Cédric Gendre demande à quoi correspondent les frais de CHF 3'500.- liés à la remise en état des lieux à la suite de l'occupation de la forêt du Sépey par les activistes « Grondement des terres ».

Le Syndic répond que ces frais sont liés à l'occupation de la forêt par le collectif d'opposants au projet de gravière. Il explique que la Municipalité a passé beaucoup d'heures à gérer cette occupation qui avait commencé le samedi jusqu'au mercredi suivant sans compter les heures passées à répondre aux très nombreux appels téléphoniques. Il mentionne qu'il a fallu la présence, entre autres, de la gendarmerie, de l'ingénieur et du garde forestier, des bûcherons sur les lieux et de la Municipalité pour ensuite enlever le matériel laissé sur place. Toute cette situation a été très lourde à gérer et a donc engendré ces frais.

M. Béat Laubscher demande si cette facture de CHF 3'500.- va être adressée à qui de droit ?

Le Syndic confirme qu'une plainte a été déposée par la Commune contre le collectif qui a occupé la forêt sur l'emplacement du projet de gravière et que la Commune espère récupérer ces CHF 3'500.- au terme de la procédure.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis aux voix de l'Assemblée et adopté à main levée, sans avis contraire, mais avec une abstention.

Le Conseil décide :

- D'accepter les comptes présentés pour l'année 2024, se soldant par un excédent de charges de CHF 68'187.27;
- D'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2024;
- D'en donner décharge au Boursier et à la Municipalité.

5) Renouvellement du Bureau

Le Président rappelle que comme chaque année, l'Assemblée doit procéder à l'élection des personnes qui constitueront le Bureau du Conseil général de Ballens jusqu'au 30 juin 2026. En préambule, M. Borel rappelle que l'art. 11 de la Loi sur les communes LC (ou les art. 8 et 9 de notre règlement) précise que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection du Bureau peut s'opérer tacitement, avec mention au procès-verbal.

En sus de la Secrétaire, Mme Jacqueline Braissant, élue pour toute la législature, le Président rappelle que le Bureau est actuellement composé de M. Jérôme Borel, Président, de M. Fabien Coeytaux, Vice-président, de MM. Sébastien Murri et Patrick Neuenschwander, Scrutateurs, ainsi que de Mme Tatiana Baumann et M. Mugisha Blanc, Scrutatrice et Scrutateur suppléants.

C'est donc avec un grand plaisir et une fierté non dissimulée que le Président informe le Conseil que toute et tous ont fait part de leur souhait de se représenter pour un nouveau mandat d'un an dans leurs charges respectives.

Aucune autre candidature pour les postes cités ci-dessus n'étant présentée, sur proposition du Président, il est procédé « par acclamations » à la réélection des Scrutateurs et de la Scrutatrice actuels du Bureau.

Enfin, le Président demande à l'Assemblée de procéder à l'élection du Vice-Président et du Président.

Comme précédemment, le Président et Vice-Président du Bureau sont élus par acclamations.

Le Président Jérôme Borel, auquel se joint le Vice-Président, M. Fabien Coeytaux, remercie chaleureusement l'Assemblée pour sa confiance.

Il profite aussi de l'occasion qui lui est donnée pour remercier tout spécialement la Secrétaire pour le travail accompli depuis son élection en 2021. Ses remerciements vont aussi au Vice-Président et à toute l'équipe des Scrutateurs sans lesquels il ne pourrait faire fonctionner le Bureau du Conseil général et le Bureau électoral si efficacement.

Le Président adresse finalement un grand merci au personnel de la Commune et à l'ensemble de la Municipalité pour leur fructueuse et parfaite collaboration entretenu depuis le début de son mandat.

6) Renouvellement de la Commission de recours en matière de taxes et d'impôts

Le Président informe que la Commission de recours en matière de taxes et d'impôts est actuellement composée de :

- M. Didier Livet
- M. Cédric Gendre
- M. Luc Favey

Le Président précise qu'en raison de l'élection de M. Favey en qualité de membre suppléant de la Commission de gestion-finances lors de la séance du 12 décembre 2024, il est opportun de procéder à son remplacement comme membre de la Commission de recours en matière de taxes et d'impôts.

Le Président tient à préciser que cette commission n'a pas été sollicitée depuis son entrée en fonction, voir même depuis fort longtemps avant cela.

M. Jean-Pierre Ruchat demande alors pourquoi cette commission est maintenue si elle n'a jamais été sollicitée.

Il lui est répondu qu'une telle commission est une obligation légale (art. 45 de la loi sur les impôts communaux).

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a une candidature spontanée pour ce mandat qui se terminera à la fin de la législature, soit le 30 juin 2026.

Mme Françoise Malherbe propose sa candidature. Elle est élue par acclamation.

Le Président remercie chaleureusement Mme Malherbe pour son engagement.

7) Communications municipales

Le Syndic informe l'Assemblée que la sortie du Conseil général 2025 aura lieu le 4 octobre. Elle consistera en la visite de l'usine Germanier, le centre de valorisation des déchets organiques à Lavigny.

De plus, il remercie le Bureau pour son travail et tout spécialement le Président et la Secrétaire pour l'élaboration du procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 20 mars 2025.

8) Divers et propositions individuelles

M. Alain Jotterand demande quels sont les travaux actuellement entrepris au Grand Marais vers le réservoir des eaux de la Commune ?

M. Yves Coeytaux, Municipal, répond que l'AIEBBM effectue actuellement un test au Grand Marais en vue de créer un nouveau puits. Selon les normes, pendant un mois, une certaine quantité d'eau par minute doit être pompée puis évacuée à travers une conduite, pour être ensuite reinjectée plus loin dans le Boiron. C'est la raison pour laquelle la conduite va jusqu'à la route cantonale. Les résultats de ce test seront connus en 2026.

9) Contre-appel

Le contre-appel fait toujours constater l'absence de Mme Aldina Kasper Goncalves et de M. Cédric Roch.

En conclusion, le Président souhaite à toutes et tous un bon retour dans leurs foyers de même qu'un très bel été.

D'autre part, il mentionne que d'entente avec la Municipalité, il est d'ores et déjà possible de communiquer la date de la prochaine Assemblée du Conseil général de Ballens qui se tiendra le jeudi 18 décembre 2025. Merci à chacun et chacune de réserver cette date dans vos agendas.

Il rappelle également les prochains scrutins fédéraux qui se dérouleront les dimanches 28 septembre et 30 novembre 2025.

Le Syndic remercie encore l'Assemblée pour sa participation et l'invite à partager le verre de l'amitié à l'issue de la séance.

L'Assemblée est levée à 20h47.